

Correction du questionnaire de la partie 3 : Acteurs et aménagement du territoire

1. Le Conservatoire du littoral

a) Contre quels risques lutte ici le Conservatoire du Littoral ?

Le Conservatoire lutte ici contre les risques liés à la surfréquentation d'un milieu fragile que représente le littoral du sud Finistère.

b) Quels espaces sont protégés et avec quels moyens ?

Les espaces protégés sont principalement les parcours et sentiers côtiers du secteur de Concarneau et Quimperlé (Moëlan sur Mer, Riec sur Bélon...). L'attention est particulièrement portée sur la limitation de la fréquentation aux véhicules à moteur (interdiction et parking déplacés), sur la sécurité des promeneurs (chute de la falaise ou chute de branches d'arbres), etc. Pour cela, on procède à l'entretien régulier de ces espaces en les fauchant, les débroussaillant et en limitant les accès des zones les plus fragiles.

2. Le Plan Local d'Urbanisme

Citez les deux domaines dans lesquels la mairie intervient dans ce projet et dites pourquoi : Cet extrait du PLU d'une commune littorale montre un espace appelé à devenir un lotissement. La commune intervient ici en déterminant précisément l'espace qui sera concerné par ce projet en prévoyant le système de voirie qui le desservira mais aussi en préservant et aménageant les talus, indispensables à la gestion du ruissellement des eaux ainsi qu'au maintien d'une certaine qualité paysagère.

3. Les écoquartiers

a) Qu'est-ce qu'un ÉcoQuartier ?

C'est une nouvelle façon de concevoir l'aménagement des nouveaux quartiers en y introduisant entre autres les notions de partage des espaces de vie communs et de construction respectueuse des nouvelles normes d'économie d'énergie.

b) A quelles caractéristiques répond-il ?

Les éco-quartiers répondent à de nombreuses caractéristiques, principalement celles qui visent à réduire les consommations d'énergies (électricité grâce à l'utilisation de panneaux solaires, eau, gaz), à favoriser le recyclage des déchets et de l'eau de pluie, à permettre d'améliorer la circulation douce (piétons, vélo, transport en commun, covoiturage...), et à favoriser la bio-diversité en permettant de partager des espaces communs comme des jardins potagers.